

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE  
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN  
Drôme-Ardèche**

Le 6 février 2018 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Cornas sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames JAUBERT, ROSSI, et Messieurs BANDE, BIGNON, BONNET, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUVIN, CHOVIN, COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SOULIGNAC, VALETTE.

Pouvoirs : de Mme GIRARD à M. PRELON, de Mme LAMBERT à M. BRUNET, de Mme ROGER D'ALBERT BANCEL à M. BONNET, de Mme THORAVAL à M. LABADENS, de M. LARUE à M. BRARD, de M. LUNEL à M. CARDI, de M. SIEGEL à M. REVOL.

Date de convocation 26 janvier 2018 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 23  
Nombre de pouvoirs : 7

**Objet : Budget primitif 2018**

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L1612-7,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat mixte,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du comité syndical du 19 décembre 2017,

Considérant le projet de budget primitif 2018 élaboré sur la base d'une participation des membres fixée à 1,20 € par habitant.

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Considérant le projet de budget s'établissant comme suit,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	RECETTES
<b>781 415 €</b>	<b>781 415 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	RECETTES
<b>95 000 €</b>	<b>432 515 €</b>

**LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré**

Pour : 23 délégués dont 7 disposant d'un pouvoir soit 30 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0

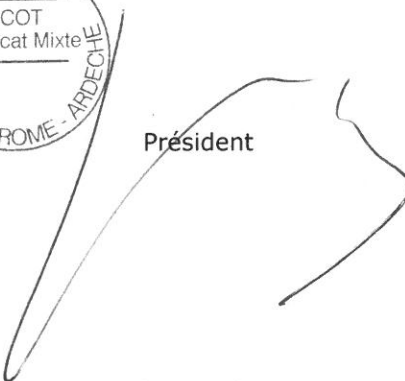
**DECIDE,**

- **de fixer** la base des contributions financières des membres pour l'année 2018 à 1,20 euro par habitant,
- **d'approuver** le budget primitif 2018,


- **d'autoriser** le président à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER, de l'Etat, du Conseil régional et de tout autre financeur susceptible d'être sollicité,
- **d'autoriser** le président à signer tout document relatif à l'exécution de ce budget.

**Ainsi fait et délibéré le 6 février 2018 et ont signé au registre tous les membres présents.**

**Lionel BRARD**



Président



SCOT  
Syndicat Mixte  
ROVALTAIN - DROME - ARDECHE